
PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 20 AOÛT 2020, PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

Considérant le contexte actuel du COVID-19 et en cohérence avec les directives de la Santé publique et de la Sécurité civile, exceptionnellement, la séance ordinaire du conseil d'administration se tient par vidéoconférence.

Présences :	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patricia Bourgault	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Caroline Germain	Administrateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
Absences motivées :	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
	Lane Chamberland	Administrateur
Invités :	Jocelyne Faucher	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques
Sophie Brisson	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services	
Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe	
Michel Lafrance	Invité, président du comité des usagers de La Pommeraie	
Lyne Jutras	Directrice des ressources financières	

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 47^e assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Il souligne la présence de M. Michel Lafrance, président du comité des usagers de La Pommeraie, nouvellement nommé par les membres du comité des usagers du centre intégré pour siéger à notre conseil d'administration pour la durée non écoulée du poste laissé vacant par M. Jaime Borja. Il est présent ce soir en tant qu'invité en attendant que cette nomination soit officialisée auprès du MSSS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2020 par visioconférence Zoom
 - 4.1 Suivi des recommandations des conseils professionnels du conseil d'administration
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique spécial du 18 août 2020
 - 7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 14 août 2020
 - 7.3 Comité de révision – Rapport annuel 2019-2020
8. **Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 8.1.1 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke
 - 8.1.2 Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke
 - 8.1.3 Avis de conformité – Permis d'exploitation
 - 8.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 8.2.1 Rapport annuel de la divulgation d'actes répréhensibles
 - 8.2.2 Certification – Pouvoir d'inspection
 - 8.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 8.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 8.4.1 Signature de contrats de sages-femmes
 - 8.4.2 Registre des signataires autorisés pour la RAMQ
 - 8.4.3 Adjudication du bail pour la relocalisation du Centre jeunesse au RLS de Memphrémagog
 - 8.4.4 Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes pour l'exercice financier 2020-2021
 - 8.5 **Intégrer la mission universitaire**
9. Divers
10. Huis clos
 - 10.1 Rapport annuel du commissaire aux plaintes et à la qualité des services
 - 10.2 Appel d'offres - Délocalisation des services de chirurgie d'un jour élective
 - 10.3 Cadres supérieurs
 - 10.3.1 Prolongation du mandat du directeur scientifique du CRCHUS
 - 10.3.2 Présidence-direction générale adjointe
 - 10.3.3 Affichage d'un poste et comité de sélection
 - 10.4 Veille stratégique
11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2020

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 JUILLET 2020 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ

Suivis de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2020

Aucun suivi n'est mentionné.

4.1 Recommandations des conseils professionnels du conseil d'administration

Aucune recommandation n'est soumise.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général pour la période du 11 juillet au 20 août 2020 a été transmis aux membres.

Le président-directeur général fait part des différentes activités ayant eu lieu.

6.0 Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique spécial du 18 août 2020

En l'absence de Mme Rachel Hunting, présidente du comité, à cette rencontre, le président fait part des sujets ayant fait l'objet d'une présentation au comité.

7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 14 août 2020

En l'absence de M. Lane Chamberland, président du comité, le président, avec le soutien de Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, fait part des différents sujets présentés à cette rencontre.

7.3 Comité de révision – Rapport annuel 2019-2020

Le président invite M. Gerald R. Cutting, président du comité, à présenter le rapport annuel 2019-2020 du comité de révision.

8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke

RÉSOLUTION : CA 4742 – 2020-08-20

Relative à la nomination d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie - CHUS au conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke

- CONSIDÉRANT :**
- le désir du représentant actuel de se libérer du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke, pour la fin d'un deuxième mandat consécutif, en respect des règlements du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke;
 - le souhait de l'Université de Sherbrooke de maintenir une représentation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Robin Marie Coleman à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke.

8.1.2 Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke

RÉSOLUTION : CA 4743 – 2020-08-20

Relative à la nomination d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie - CHUS au conseil d'administration du centre d'expertise en santé de Sherbrooke

- CONSIDÉRANT :**
- le départ à la retraite de l'un des membres du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'expertise et les connaissances en partenariat économique de Mme Lyne Jutras;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Lyne Jutras à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du centre d'expertise en santé de Sherbrooke.

8.1.3 Avis de conformité – Permis d'exploitation

RÉSOLUTION : CA 4744 – 2020-08-20

Relative à la déclaration de la conformité des installations et de leurs capacités inscrites au permis d'exploitation d'un établissement de santé et de services sociaux

- CONSIDÉRANT :**
- la demande initiale du MSSS, le 3 décembre 2018, auprès de la présidence-direction générale pour compléter les déclarations de conformité pour les trois établissements suivants : CIUSSS de l'Estrie – CHUS, CSSS-IUGS et CRDITED Estrie;
 - la non-réalisation de la demande dans le délai prescrit, soit pour le 1^{er} décembre 2019;
 - la relance du MSSS afin que les déclarations de conformité soient remplies, malgré l'analyse globale non terminée et que des installations sont jugées non conformes, selon les listes fournies;
 - l'analyse effectuée et la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** le président-directeur général à signer, pour et au nom des établissements, les déclarations de la conformité des installations et de leur capacité inscrites au permis d'exploitation d'un établissement de santé et de services sociaux pour :
- 1104-5150 : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke;
 - 1381-8596 : Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke;
 - 1253-6637 : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de l'Estrie.

8.2 **Assurer la qualité des soins et services**

8.2.1 Rapport annuel sur l'application de la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles 2019-2020

RÉSOLUTION : CA 4745 – 2020-08-20

Relative au Rapport annuel sur l'application de la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles 2019-2020

- CONSIDÉRANT :**
- la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles qui instaure de nouveaux mécanismes facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics et établissant un régime de protection contre les représailles;
 - la procédure facilitant la divulgation par les employés d'actes répréhensibles;
 - que le responsable du suivi de la divulgation, désigné par la plus haute autorité administrative de l'établissement, est tenu de présenter un rapport annuel de ses activités aux membres du conseil d'administration;
 - l'analyse effectuée et la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : du Rapport annuel sur l'application de la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles 2019-2020.

8.2.2 Certification – Pouvoir d'inspection

RÉSOLUTION : CA 4746 – 2020-08-20

Relative à la certification – Pouvoir d'inspection

- CONSIDÉRANT :**
- que, selon l'article 346.0.8 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4,2), un CIUSSS a le pouvoir de faire une inspection dans une résidence privée pour aînés;
 - que, selon l'article 346.0.9 de cette loi, une personne autorisée par le CIUSSS pour effectuer une inspection peut pénétrer, à toute heure raisonnable, dans toute résidence privée pour aînés dont l'exploitant est titulaire d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité ainsi que dans tout autre lieu, à l'exclusion d'une chambre ou d'un logement, où elle a raison de croire que sont exercées des activités pour lesquelles une attestation temporaire ou un certificat de conformité est exigé en vertu de la loi et qu'elle peut exiger tout renseignement ou tout document relatif à l'application de la loi aux fins d'examen ou de reproduction;
 - que les articles 346.0.8 et 346.0.9 précisent les fonctions reliées à l'identification et à la certification des résidences privées pour aînés et de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables;
 - que, selon le premier alinéa de l'article 346.0.21 de la loi ainsi que le troisième alinéa de l'article 1 du Règlement sur la certification des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (chapitre S-4.2, r. 0.1) entré en vigueur le 4 août 2016, ces fonctions de la loi s'appliquent à toute ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le président-directeur général, au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à déléguer M Line Côté, agente de planification, de programmation et de recherche, à effectuer des inspections dans toute résidence privée pour aînés ou ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance, conformément aux articles 346.0.8 et 346.0.9 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

8.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Signature de contrats de sages-femmes

RÉSOLUTION : CA 4747 – 2020-08-20

Relative à la signature de contrats de sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - qu'au sens de la Loi sur les sages-femmes et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
 - l'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
 - la recommandation du Conseil des sages-femmes pour la modification du contrat des sages-femmes;
 - les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
 - le nombre de suivis annuels;
 - les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
 - que l'établissement rayonne également grâce à ses recherches universitaires;
 - que le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le président-directeur général, Stéphane Tremblay à signer les contrats suivants :

Mme Laurie Morvan-Houle, membre de l'OSFQ 1111, contrat sage-femme partiel occasionnel, 32 suivis associés, pour une période débutant le 8 septembre 2020 et se terminant le 7 septembre 2021.

Mme Marie-Audrey Vaillancourt, membre de l'OSFQ 1912, contrat sage-femme de soutien, 28 h/semaine, sans suivis complets associés, pour une période débutant le 28 septembre 2020 et se terminant le 27 septembre 2021.

8.4.2 Registre des signataires autorisés pour la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 4748 – 2020-08-20

Relative au Registre des signataires autorisés pour la RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;

- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;
- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations suivantes :

CHSLD de Weedon – CHSLD d'East Angus – CLSC de Weedon – CLSC de Cookshire – CLSC La Patrie

- Dre Elena Gabriela Kibos Talabur, assistante chef RLS du Haut-Saint-François – Retour à Louise Goulet, Youville

8.4.3 Adjudication du bail pour la relocalisation du Centre jeunesse au RLS Memphrémagog

RÉSOLUTION : CA 4749 – 2020-08-20

Relative à l'adjudication du bail pour la relocalisation du Centre jeunesse au RLS Memphrémagog

- CONSIDÉRANT :**
- que la relocalisation des activités du Centre jeunesse de Magog soit rendue nécessaire;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a reçu une soumission à la suite de son appel d'offres (2021-4010) pour la location d'espaces pour dix ans au montant total de 1 973 578 \$ soit 16 447 \$/mois;
 - que la recommandation favorable de la Direction des services techniques quant au besoin de cet emplacement pour les dix prochaines années;
 - que le coût de ce bail respecte l'enveloppe budgétaire prévue;
 - que l'obtention de l'autorisation du MSSS est préalable à la signature du bail;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le bail du seul soumissionnaire à avoir déposé une soumission conforme et d'autoriser le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à signer le bail au montant total de 1 973 578 \$ sur une période de dix ans soit 16 447 \$/mois, une fois l'autorisation du MSSS reçue.

8.4.4 Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes pour l'exercice financier 2020-2021

RÉSOLUTION : CA 4750 – 2020-08-20

Relative à la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes pour l'exercice financier 2020-2021

- CONSIDÉRANT :**
- que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a obtenu le mandat d'audit externe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour trois années à compter du 19 septembre 2018, soit pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;
 - que la firme doit être nommée à chaque exercice financier;
 - que nous devons tenir compte de la Loi sur le vérificateur général du Québec;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier 2020-2021 et **DE LEUR VERSER** les honoraires professionnels s'y afférents au montant de 71 500 \$ (excluant les taxes);

DE TENIR COMPTE : de la Loi sur le vérificateur général du Québec et de prévoir tous les changements aux documents s'y afférents, tant au niveau de la nomination des auditeurs externes annuelle qu'au prochain appel d'offres pour l'audit externe.

8.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section

9.0 Divers

Aucun autre point n'est soumis.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la vidéoconférence pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, de Mme Pascale Bélisle, adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques, et de Me Sophie Brisson, commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

10.1 Rapport annuel du commissaire aux plaintes et à la qualité des services 2019-2020

Me Sophie Brisson, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, se joint aux membres par vidéoconférence Zoom pour présenter le rapport annuel du commissaire aux plaintes et à la qualité des services 2019-2020.

Après questions et commentaires, le rapport annuel est adopté.

RÉSOLUTION : CA 4751 – 2020-08-20

Relative au Rapport annuel du commissaire aux plaintes et à la qualité des services

- CONSIDÉRANT :**
- que le conseil d'administration est notamment responsable de s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;
 - la responsabilité du conseil d'administration envers le ministre de la Santé et des Services sociaux;
 - l'analyse réalisée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** le Rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services.

10.2 Appel d'offres - Délocalisation des services de chirurgie d'un jour élective

En l'absence de M. Lane Chamberland, le président présente le point et après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 4752 – 2020-08-20

Relative à l'appel d'offres - Délocalisation des services de chirurgie d'un jour élective

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un appel d'offres pour délocalisation de service de chirurgie d'un jour élective;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - L'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** l'établissement à conclure un appel d'offres pour délocaliser des services de chirurgie d'un jour élective via une entente de service vers les cliniques privées pour une durée de trois ans avec option ferme assujettie de deux options de renouvellement d'un an pour une valeur estimée à 6,5 M\$.

10.3 Cadres supérieurs

10.3.1 Prolongation du mandat du directeur scientifique du Centre de recherche du CHUS

Le président-directeur général fait état des raisons pour lesquels le mandat du directeur scientifique du Centre de recherche du CHUS est prolongé.

Après échanges, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA 4753 – 2020-08-20

Relative à la Prolongation du mandat du directeur scientifique du CRCHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que Dr Fraser occupe déjà les fonctions de directeur scientifique du Centre de recherche du CHUS;
 - que son mandat se termine à la fin septembre 2020;
 - que le processus de sélection pour trouver le successeur de Dr Fraser est en cours et que les entrevues sont prévues en septembre;
 - que Dr Fraser accepte de poursuivre jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre de compléter le processus de sélection
 - l'accord des membres des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** la prolongation du mandat de Dr William Fraser à titre de directeur scientifique du Centre de recherche du CHUS jusqu'au 31 décembre 2020.

10.3.2 Présidence-direction générale adjointe

Madame Robin Marie-Coleman, présidente-directrice générale adjointe, informe les membres de la création et de la nomination d'un mandat temporaire.

Après discussion, les deux résolutions suivantes sont adoptées.

10.3.2.1 Création d'un mandat temporaire de directeur adjoint – Enjeux organisationnels sous la présidence-direction générale adjointe

RÉSOLUTION : CA 4754 – 2020-08-20

Relative à la création d'un mandat temporaire de directeur adjoint – Enjeux organisationnels sous la présidence-direction générale adjointe

- CONSIDÉRANT :**
- la nature des mandats sous la gouverne de l'adjointe hiérarchique à la présidence-direction générale adjointe sont de nature stratégique et transversale et celle-ci assure l'entière imputabilité de toutes les phases de gestion et du processus décisionnel en lien avec les enjeux et activités sous sa gouverne;
 - la fragilité de gestion actuelle dans le contexte de la COVID-19 compromet notre capacité de répondre à la pandémie et notre capacité de réaliser la planification requise en préparation d'une deuxième vague de la pandémie;
 - notre capacité à répondre à toute problématique de sécurité civile en sus de la pandémie;

- la structure actuelle ne reflète pas la nature des responsabilités;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : la création d'un mandat temporaire de directeur adjoint – Enjeux organisationnels sous la présidence-direction générale adjointe.

10.3.2.2 Nomination d'un mandat temporaire de directeur adjoint – Enjeux organisationnels

RÉSOLUTION : CA 4755 – 2020-08-20

Relative à la nomination d'un mandat temporaire de directeur adjoint – Enjeux organisationnels

- CONSIDÉRANT :**
- la création d'un mandat temporaire de directeur adjoint – Enjeux organisationnels;
 - la qualité de la candidature de Mme Nancy Desautels;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Nancy Desautels à titre de directrice adjointe – Enjeux organisationnels (mandat temporaire).

10.3.3 Affichage d'un poste et comité de sélection

Le président-directeur général donne des précisions quant à l'affichage du poste de directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation.

Après questions et commentaires, les résolutions suivantes sont adoptées.

RÉSOLUTION : CA 4756 – 2020-08-20

Relative à l'affichage du poste de directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation

- CONSIDÉRANT :**
- que le titulaire du poste sera en prêt de service pour une période totale de trois ans;
 - que le titulaire du poste sera hors mandat de hors cadre à la fin de cette période;
 - que les deux parties ne souhaitent pas un renouvellement de mandat;
 - qu'aucune charge financière n'est sous la responsabilité de l'établissement;
 - que l'établissement requiert l'approbation du MSSS pour l'ouverture du concours du poste à compter de septembre prochain;
 - qu'un comité de sélection doit être constitué et que le conseil d'administration doit désigner les personnes, dont l'une de travaillant pas dans l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉSIGNER : les personnes suivantes à participer au comité de sélection :

- Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général;
- Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe;
- M. André Forest, membre du conseil d'administration;
- Mme Josée Paquette, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
- Une représentante du ministre, Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay Lac-Saint-Jean.

10.3.4 Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration

Le président revient sur la nomination de M. Michel Lafrance, président du comité des usagers de La Pommeraie, pour siéger au conseil d'administration pour la durée non écoulée du mandat du poste laissé vacant par M. Jaime Borja.

Après questions et commentaires, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA 4757 – 2020-08-20

Relative à la nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- la démission de M. Jaime Borja du poste au conseil d'administration désigné par le comité des usagers du centre intégré;
 - que les membres du comité des usagers du centre intégré sont inclus dans la composition du collège du conseil d'administration pour le poste en lien avec le comité des usagers;
 - la recommandation reçue de l'exécutif du comité des usagers du centre intégré;
 - que M. Michel Lafrance a les qualités requises;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Michel Lafrance, membre du comité des usagers du centre intégré à titre de membre du conseil d'administration pour la durée non écoulée du mandat du poste laissé vacant par M. Jaime Borja.

10.4 Veille stratégique

Le président-directeur général dresse un portrait de la situation entourant la COVID-19 en Estrie.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 40.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire